

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-2026
SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 février, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR

ABSENTS EXCUSES : M. Arnaud FERREOL, Mme Chloé VICENS, M. Charles SCHERLE, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Adoption du projet d'investissement et du plan de financement de l'opération de création d'un parking allée du Levant

Le Maire rappelle que la commune est confrontée à une fréquentation croissante de plusieurs équipements structurants dans le secteur de l'école : l'école maternelle, l'école élémentaire, le centre de loisirs et la halle aux sports.

Cette concentration d'équipements génère des besoins importants en stationnement, notamment aux heures de pointe (entrées et sorties scolaires, activités sportives et périscolaires, manifestations). L'offre actuelle de stationnement est insuffisante et entraîne des difficultés de circulation, des stationnements anarchiques et des enjeux de sécurité, en particulier aux abords des établissements scolaires

Dans ce contexte, il est envisagé de créer un parking de 60 places environ le long de l'allée du Levant.

La maîtrise d'œuvre a proposé un estimatif du montant total de l'opération de 422 402,50 € H.T.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'opération de création d'un parking de 60 places allée du Levant pour un montant de 422 402,50 € H.T. (506 688,30 € T.T.C.).

De plus, il propose d'arrêter le plan de financement suivant :

- 337 922 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 84 480,50€, soit 20 % étant financé par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte l'opération de création d'un parking allée du Levant pour un montant de 422 402,50 € H.T. (506 688,30 € T.T.C.).

ARRETE le plan de financement suivant :

- 337 922 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 84 480,50 €, soit 20 % étant financé par la commune.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2026 de la commune.

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2026.02.18
17:36:57 +01'00'

Jean-Claude TORRENS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).